



FINANCIERE AGACHE

Financière Agache lance une offre d'Obligations à taux fixe à 5 ans pour un montant attendu de minimum 50 millions¹ d'euros

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, EN FRANCE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ÉTAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE CONFORMEMENT AU DROIT APPLICABLE.

Le présent communiqué de presse constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Avertissement

LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ, AINSI QUE L'OFFRE ET LA VENTE DANS CERTAINS ÉTATS DES OBLIGATIONS, PEUVENT ÊTRE SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES. TOUTE PERSONNE LISANT CE COMMUNIQUÉ VEILLERA DONC À S'INFORMER ET À RESPECTER CES RESTRICTIONS.

TOUTE OFFRE ET TOUT DOCUMENT FORMEL Y AFFÉRANT SERA SOUMIS À DES CONDITIONS SUSPENSIVES ET RÉGULATOIRES Y COMPRIS CELLES QUI SONT USUELLES DANS CE GENRE D'OFFRE. AUCUNE OFFRE N'ABOUTIRA SI CES CONDITIONS SUSPENSIVES NE SONT PAS REMPLIES OU SI UNE CONDITION RÉGULATOIRE SE RÉALISE OU À DÉFAUT DE RENONCIATION À L'UNE DE CES CONDITIONS, S'IL ÉCHET.

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT. LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES NI VENDUES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT PRÉALABLE OU EN L'ABSENCE D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE « SECURITIES ACT »). FINANCIÈRE AGACHE N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NI D'ÉMETTRE UNE QUELCONQUE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. L'OFFRE EST RÉALISÉE HORS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS ADOPTÉES EN VERTU DU SECURITIES ACT.

NI CE COMMUNIQUÉ, NI LES INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES, NI AUCUN AUTRE DOCUMENT RELATIF AUX OBLIGATIONS N'EST DESTINÉ À ÊTRE (1) PUBLIÉ, TRANSMIS OU DISTRIBUÉ AU PUBLIC EN FRANCE OU (2) UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE SOUSCRIPTION OU DE VENTE DES OBLIGATIONS EN FRANCE. LES INVESTISSEURS EN FRANCE ET LES PERSONNES QUI ENTRENT EN POSSESSION DE CE COMMUNIQUÉ OU DE TOUT DOCUMENT D'OFFRE RELATIF AUX OBLIGATIONS SONT TENUS DE S'INFORMER DE CES RESTRICTIONS ET DE S'Y CONFORMER. LES OBLIGATIONS N'ONT PAS ÉTÉ, ET NE SERONT PAS, OFFERTES OU VENDUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU PUBLIC EN FRANCE ET SEULS DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS, TELS QUE DÉFINIS PAR LES ARTICLES L.411-2, D.411-1, D.411-2 ET D.411-3 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER FRANÇAIS, AGISSANT POUR LEUR COMPTE PROPRE, PEUVENT ACQUÉRIR LES OBLIGATIONS.

CE COMMUNIQUÉ EST UNIQUEMENT ADRESSÉ AUX PERSONNES SUIVANTES AU ROYAUME-UNI : (I) LES PERSONNES AYANT UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS DES MATIÈRES RELATIVES À DES INVESTISSEMENTS TOMBANT SOUS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 19(5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 (L'« ORDONNANCE »), (II) LES PERSONNES TOMBANT SOUS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 49 DE L'ORDONNANCE ET (III) LES PERSONNES AUXQUELLES ELLE PEUT LÉGALEMENT ÊTRE COMMUNIQUÉE (L'ENSEMBLE DE CES PERSONNES ÉTANT APPELÉ LES « PERSONNES QUALIFIÉES »). AU ROYAUME-UNI, LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST DESTINÉ QU'À DES PERSONNES QUALIFIÉES ET TOUT INVESTISSEMENT OU ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT AUXQUELS SE RAPPORTE CE COMMUNIQUÉ N'EST ACCESSIBLE QU'AUX PERSONNES QUALIFIÉES. AU ROYAUME-UNI, IL NE SERA RÉPONDU AUX DEMANDES RÉSULTANT DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ QUE SI LA PERSONNE CONCERNÉE EST UNE PERSONNE QUALIFIÉE. LES AUTRES PERSONNES NE DEVRAIENT PAS AGIR NI SE BASER SUR LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ OU SUR TOUTE INFORMATION CONTENUE DANS CELUI-CI.

CE COMMUNIQUÉ EST UNE PUBLICITÉ, ET NON UN PROSPECTUS AU SENS DE LA DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2003 (TELLE QUE TRANSPOSÉE DANS CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA « DIRECTIVE PROSPECTUS »).

LES CONDITIONS DÉFINITIVES DES TRANSACTIONS DÉCRITES CI-DESSUS SERONT DÉTAILLÉES DANS LE PROSPECTUS QUI SERA PRÉPARÉ DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION DES TITRES (LE « PROSPECTUS »). IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS DE NE SOUSCRIRE AUX TITRES DONT QUESTION DANS LA PRÉSENTE COMMUNICATION QUE SUR BASE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA VERSION FINALE DU PROSPECTUS.

TOUT ACHAT OU TOUTE DEMANDE D'OBLIGATIONS NE PEUT SE FAIRE QU'EN SE BASANT SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS.

Paris, France, 9 décembre 2009 - Financière Agache SA ("Financière Agache", l'« Émetteur » ou la "Société") annonce ce jour qu'elle va lancer une offre d'obligations d'un montant attendu de minimum 50 millions¹ d'euros (les "Obligations") sous la forme d'une offre publique en Belgique et au Grand Duché du Luxembourg.

Avec cette émission, Financière Agache a l'intention de bénéficier des conditions de marché actuelles favorables en termes de taux d'intérêt et de liquidité. Les montants nets récoltés à l'issue de l'offre des Obligations seront utilisés par Financière Agache pour financer les besoins généraux de la Société.

Le prix d'émission est fixé à 101,875 pour cent de la valeur nominale de chaque Obligation. Chaque Obligation offre un coupon de 5,125 pour cent par an et un rendement brut sur prix d'émission de 4,696 pour cent par an. Les Obligations sont disponibles en coupures de 1.000 euros. La période de souscription s'étend du 10 décembre 2009 à 9 heures au 12 janvier 2010 à 16 heures, sous réserve d'une clôture anticipée. La date de paiement (date d'émission) des Obligations est fixée

¹ Le montant minimum correspond au montant minimum des Obligations que la Société a l'intention d'émettre. Le *Manager* n'ayant pas d'obligation de prise ferme, ce montant peut être réduit (au montant effectivement placé à la fin de la période de souscription). Le montant total en principal des Obligations à émettre sera publié sur le site internet de BNP Paribas Fortis et de la Bourse de Luxembourg à la fin de la période de souscription.

au 15 janvier 2010. BNP Paribas Fortis, agit comme *seul Manager* de cette opération.

Les Obligations émises par Financière Agache SA devraient être cotées à la Bourse de Luxembourg. Les Obligations sont offertes et vendues à des personnes non-américaines en dehors des États-Unis d'Amérique conformément à la Réglementation S du *Securities Act* américain, tel qu'amendé.

Les résidents belges qui sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et qui détiennent les Obligations en tant qu'investissement privé sont soumis à un précompte mobilier de 15 pour cent sur le montant brut des intérêts payés sur les Obligations. Le régime fiscal applicable est fonction de la situation personnelle de chaque contribuable et peut changer à l'avenir. Il est recommandé aux autres catégories d'investisseurs de consulter leurs conseillers personnels quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Selon la loi luxembourgeoise actuellement en vigueur, et sous réserve du paiement d'intérêts à des investisseurs personnes physiques ou à certaines entités résiduelles, les paiements d'intérêts ne sont soumis à aucune retenue à la source au Luxembourg. En revanche, une retenue à la source s'applique aux intérêts payés par des agents payeurs établis au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques ou entités résiduelles qui sont des résidents fiscaux du Luxembourg, d'un autre État membre de l'Union européenne ou de certains territoires dépendants ou associés de l'Union européenne.

Les Obligations étant libellées en euros et donc réputées émises hors de France pour l'application des dispositions de l'article 131 quater du Code général des impôts, les intérêts et autres revenus des Obligations sont exonérés du prélèvement prévu à l'article 125 A III du Code général des impôts.

Risques principaux liés aux Obligations

Les détenteurs d'Obligations supportent le risque de ne pas obtenir le remboursement du capital à la date d'échéance en cas de défaut de l'Émetteur. En outre, le cours des Obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la situation financière de l'Émetteur, l'évolution des taux d'intérêts et la volatilité du marché. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. D'autres facteurs de risque sont indiqués dans le Prospectus.

Prospectus

Le Prospectus relatif aux Obligations rédigé en français, daté du 8 décembre 2009 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg le 8 décembre 2009, ainsi qu'un résumé en néerlandais sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.fortisbanking.be/emissions (dirigez-vous ensuite sur « émissions en cours »).

Comment les particuliers en Belgique et au Grand Duché du Luxembourg peuvent-ils souscrire à ces Obligations ?

BNP Paribas Fortis : via PC Banking ou Phone Banking +32 2 433 40 32 ou auprès de toute agence BNP Paribas Fortis. De plus amples informations peuvent être obtenues via Phone Banking ou en allant sur le site internet www.fortisbanking.be/emissions (dirigez-vous ensuite sur « émissions en cours »).

Pour plus d'informations

Financière Agache SA
11, rue François 1er,
75008 Paris,
Tel : +33 1 44 13 22 22
Fax : +33 1 44 13 27 86

A propos de Financière Agache

Financière Agache, contrôlée par Groupe Arnault, est une société holding, dont les actions ne sont pas cotées et qui n'exerce pas d'activité industrielle en propre. Le groupe Financière Agache (le "Groupe") exerce l'essentiel de son activité dans le domaine du luxe par l'intermédiaire de sa participation majoritaire dans Christian Dior, maison-mère de LVMH et de Christian Dior Couture.